

2021 DAC 568 Subventions (165.000 euros) et conventions avec 6 établissements cinématographiques parisiens.

Le Conseil de Paris

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ainsi que L2251-4 et R1511-40 à R1511-43;

Vu le projet de délibération en date du _____ par lequel Madame la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer 6 conventions relatives à l'attribution de subventions d'investissement avec 6 établissements cinématographiques parisiens ;

Vu l'avis du conseil du 5e arrondissement en date du _____ ;

Vu l'avis du conseil du 6e arrondissement en date du _____ ;

Vu l'avis du conseil du 8e arrondissement en date du _____ ;

Vu l'avis du conseil du 17e arrondissement en date du _____ ;

Sur le rapport présenté par Madame Carine ROLLAND au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'investissement d'un montant de 12.000 euros est attribuée à la SARL Le Studio des Ursulines, 10 rue des Ursulines (5e) Paris, afin de participer aux travaux de rénovation du cinéma Le Studio des Ursulines (5e). 182839 / 2021_10977

Article 2 : Une subvention d'investissement d'un montant de 90.000 euros est attribuée à la SARL Moteur, 5, rue des Ecoles (5e) Paris, afin de participer aux travaux de rénovation du cinéma Le Grand Action (5e). 182922 / 2021_11030

Article 3 : Une subvention d'investissement d'un montant de 18.000 euros est attribuée à la SAS Dulac Cinémas, 60 rue Pierre Charron (8e) Paris, afin de participer au renouvellement de l'équipement de projection numérique du cinéma L'Arlequin (6e). 182467 / 2021_11031

Article 4 : Une subvention d'investissement d'un montant de 5.000 euros est attribuée à la SA Cinelba, 1 rue Blazac (8e) Paris, afin de participer aux travaux de rénovation du cinéma Le Balzac (8e). 182693 / 2021_11036

Article 5 : Une subvention d'investissement d'un montant de 5.000 euros est attribuée à la SARL Société cinématographique théâtrale et audio-visuelle CTAV 14, 14 rue Troyon (17e) Paris, afin de participer aux travaux de rénovation du cinéma Le Club de l'Etoile (17e). 183620 / 2021_10873

Article 6 : Une subvention d'investissement d'un montant de 35.000 euros est attribuée à la SARL ARP Cinéma des Cinéastes, 7 avenue de Clichy (17e) Paris, afin de participer au renouvellement de l'équipement de projec -

tion numérique du cinéma Le Cinéma des Cinéastes (17e) Paris,
182368 / 2021_11124

Article 7 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer les 6 conventions dont les textes sont joints à la présente délibération.

Article 8 : Les dépenses correspondantes, d'un montant total de 165.000 euros, seront imputées sur le budget d'investissement de la Ville de Paris, exercices 2021 et suivants.